Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_019_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Catherine TIENGOU, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Délibération n°2026-019

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 7

ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
LABORATOIRE D'INNOVATION TERRITORIAL COMMUNAUTAIRE – AVANT PROJET DEFINITIF

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de sa compétence Economie, Innovation & Recherche, a accompagné la création d'un tiers-lieu, dédié à l'innovation et au monde de l'entreprise dès 2020. En

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_019_DELIB-DE

2021, ce tiers-lieu est porté par les entreprises, elles-mêmes, sous le nom de l'association « DIX7, propulseur d'idées ».

L'agglomération a donc suivi le déploiement de ce projet au travers de plusieurs étapes de validation autour de la réhabilitation de la maison de direction du Haras dont celles explicitées ci-dessous :

- Le 1er février 2022, le Conseil communautaire décide d'acquérir la maison du directeur du haras afin d'accueillir le projet de laboratoire d'innovation territorial. Une première phase de travaux de rénovation du rez-de-chaussée, pour un montant de 180 000 € HT, s'est achevée en avril 2023.
- Le 19 décembre 2023, lors du vote du budget primitif 2024, le plan pluriannuel d'investissement intègre la finalisation des travaux de rénovation du bâtiment, pour y installer définitivement le Laboratoire d'Innovation Territorial communautaire pour un montant estimatif de 650 000 € HT
- Le 20 février 2024, le Conseil communautaire valide le programme des travaux pour un montant estimatif de 673 400 € HT et autorise le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de l'opération,

Cette maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet YLEX, qui présente un avant-projet définitif à hauteur de 757 900 € HT *(valeur janvier 2026).* Cet avant-projet comprend :

- Le désamiantage au R+1
- La redistribution et la rénovation complète des locaux (reprise des sols, peintures, éclairage et faux plafond, courant fort et faible)
- Le remplacement des menuiseries extérieurs et l'isolation chaux- chanvre
- La mise en sécurité et en accessibilité du bâtiment y compris depuis l'espace public,
- Le traitement des extérieurs
- La révision et remaniement de la toiture
- Le remplacement de la chaudière existante par une chaudière à granule,

Considérant :

- L'inscription de ce projet au programme du Plan Pluriannuel des Investissements 2024-2028,
- L'avis favorable de l'ABF en date du 18 décembre 2025,
- L'avis favorable du Bureau communautaire du 27 janvier 2026,
- La présentation sur l'avant-projet définitif, transmis aux Conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE l'avant-projet définitif des travaux relatif à la rénovation de l'ex-maison de direction du haras, pour y installer le Laboratoire d'Innovation Territorial communautaire,
- ARRETE l'enveloppe financière associée au stade APD à 757 900 € HT (valeur janvier 2026),
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits aux budgets à venir,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

